



La ville a fait l'acquisition, lors du Conseil Municipal du 21 septembre 2020, d'un terrain et d'un bâti situés au n°622 route des Gorges. Cela fait plusieurs années que le Maire Robert Bénéventi avait le projet d'acquérir ce terrain afin de pouvoir maîtriser la parcelle et détruire le bâtiment, régulièrement soumis à des actes de vandalisme pour valoriser l'entrée de ville au sortir des Gorges.

Il s'agit d'une propriété de 1300 m² sur laquelle est édifiée une construction en mauvais état, aujourd'hui sans occupant. Le terrain étant situé en zone rouge du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), les travaux de quelque nature que soit sont interdits.

Le montant de l'acquisition est de 120 000 €uros.

Avec le bas de la structure du bâti un muret de style provençal sera réalisé le long de la propriété avec une porte pour permettre le passage des promeneurs le long de la Reppe.



